

MODÈLE DE LETTRE DE RENOUVELLEMENT DE BAIL LOCATIF

Adresse du logement loué : _____

Nom et adresse du bailleur : _____

Nom et adresse du locataire : _____

Objet : Renouvellement du bail locatif

Madame, Monsieur, Par la présente, je vous informe de mon souhait de renouveler le bail pour le logement situé à l'adresse mentionnée ci-dessus, conformément aux dispositions légales en vigueur. Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre accord pour la poursuite de la location aux mêmes conditions que celles du bail en cours, notamment en ce qui concerne le montant du loyer, la durée du bail, ainsi que les modalités de paiement. Conformément à l'article 10 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, le renouvellement du bail est tacite sauf notification contraire de l'une des parties dans les délais légaux. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Informations contractuelles :

Durée du bail renouvelé : _____

Montant du loyer mensuel : _____ EUR

Dépôt de garantie : _____ EUR

Modalités de paiement : _____

Conditions particulières :

- Le locataire conservera les droits et obligations définis dans le bail initial et la loi applicable. - Toute modification des termes du bail devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties. - En cas de désaccord, les parties pourront se rapprocher de la commission départementale de conciliation.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du bailleur

Signature du locataire

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/modele-de-lettre-renouvellement-de-bail-locatif/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.